

Avis de réunion valant avis de convocation des actionnaires



LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams
Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150, RC Casablanca : N° 40 779
www.lafargeholcim.ma

Les actionnaires de la société LafargeHolcim Maroc, société anonyme, au capital social de 702 937 200 dirhams (la « Société »), dont le siège social est situé au 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP7234, Casablanca, 20150, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40 779, sont convoqués en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée Générale ») qui se tiendra le 23 mai 2024 à 10 heures au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Ratification des conventions réglementées ;
- Ratification de cooptations d'administrateurs
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Tous les actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires détenant des actions nominatives ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles, et inscrits au registre des actions nominatives, à leurs noms depuis 5 (cinq) jours au moins avant la date de la réunion.

Pour les actionnaires au porteur, leurs titres ne sont pas inscrits en compte sur le registre des actionnaires de la Société mais dans des comptes tenus par un intermédiaire financier. Ces actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et après avoir déposé au siège social de la Société, 5 (cinq) jours avant le jour de l'Assemblée, l'attestation de dépôt délivrée par l'établissement agréé dépositaire de leurs actions.

Un actionnaire dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée Générale peut exercer son droit de vote en votant par procuration. À ce titre, il est rappelé que :

- *Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;*
- *Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.*

Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur notre site internet www.lafargeholcim.ma, accompagnés du projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale.

Les formulaires de vote par procuration doivent être retournés à la Société au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale afin d'être pris en compte.

Par ailleurs, afin de participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires y participant ou se faisant représenter, sont tenus au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 18 mai à 18 heures, d'adresser une demande à l'adresse mail suivante: assembleegenerale-mar@lafargeholcim.com, et d'y joindre, les documents et informations ci-après listés nécessaires à leur participation ou à celle de leur mandataire :

(i) une copie de leur pièce d'identité, et le cas échéant, de celle de leur mandataire,

(ii) le cas échéant, les pouvoirs dûment signés par l'actionnaire représenté, et

(iii) s'agissant des actionnaires propriétaires d'actions au porteur, une attestation de blocage des actions, dûment signée et cachetée par leur intermédiaire financier.

Toute demande d'inscription d'autres projets de résolutions à l'ordre du jour, en application des dispositions des articles 117 et 121 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée contre accusé de réception dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents requis par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet www.lafargeholcim.ma 21 (vingt-et-un) jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale.

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale LHM 23 mai 2024



PROJET DE RÉSOLUTIONS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LHM 23 MAI 2024 (10H AU SIÈGE SOCIAL DE LHM)

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport établi conformément à la loi par les commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 413 116 647,69** dirhams.

Elle donne, en conséquence, aux membres du conseil d'administration, quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs missions au titre du même exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

	Dirhams
Bénéfice net de l'exercice 2023	1 413 116 647,69
Solde réserves facultatives	1 281 091 945,06
Total à affecter	2 694 208 592,75
Dividende ordinaire 66 dirhams x 23 319 589 actions	1 539 092 874,00
Solde des réserves facultatives après distribution	1 155 115 718,75

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 66 dirhams au titre de l'exercice 2023. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 20 juin 2024.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ayant pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un résultat net de l'ensemble consolidé de **1 547 820 KDh**.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à la somme de **3 180 000** dirhams, le montant brut alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2023.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, déclare approuver les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de M. Tariq Makram en remplacement de M. Aymane Taud, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Mme Fabienne Serfaty en remplacement de M. Momar Nguer et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Mme Ghislane Guedira Bennouna en remplacement de M. Arnaud Jouron et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la convention réglementée conclue entre la société LafargeHolcim Maroc et la société Cimencam Figuil, aux termes de laquelle LafargeHolcim Maroc fournit une assistance technique temporaire à la société Cimencam Figuil dans le cadre du démarrage et de la mise en service de la nouvelle usine de fabrication de clinker et de ciment dans la commune de Figuil au Nord du Cameroun.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la convention réglementée conclue entre la société LafargeHolcim Maroc et la société Holcim EMEA Digital Center, aux termes de laquelle cette dernière fournit à LafargeHolcim Maroc les services informatiques comprenant les licences, le support, l'intégration, l'implémentation et la maintenance.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.

Résultats au 31 décembre 2023

Comptes Consolidés



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dirhams)	31-déc-23	31-déc-22
ACTIF	31-déc-23	31-déc-22
Goodwill	7 372 391	7 372 391
Immobilisations incorporelles	101 464	106 651
Immobilisations corporelles	10 300 018	10 806 536
Immobilisations en droit d'usage	53 683	52 471
Participations dans les entreprises associées	72 137	71 806
Autres actifs financiers	92 715	96 706
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Prêts et créances non courants	92 715	96 706
Dont Titres disponibles à la vente		
Créances d'impôt et taxes	14 039	51 664
Impôts différés actifs	3	149
Autres débiteurs non courants		
Actifs non-courants	18 006 450	18 558 374
Autres actifs financiers courants		
Dont Prêts et créances		
Stocks et en-cours	644 907	625 726
Créances clients	1 032 640	914 938
Autres débiteurs courants	302 112	292 372
Trésorerie et équivalent de trésorerie	153 686	139 957
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Actifs courants	2 133 345	1 972 993
TOTAL ACTIF	20 139 795	20 531 367
PASSIF	31-déc-23	31-déc-22
Capital	702 937	702 937
Primes d'émission et de fusion	2 618 038	2 618 038
Réserves	6 548 265	6 627 915
Écarts de conversion		
Résultats net par du groupe	1 547 820	1 391 685
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	11 417 059	11 340 575
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	11 417 059	11 340 575
Provisions non courantes	149 097	162 423
Avantages du personnel	619 036	703 632
Dettes financières non courantes	4 824 729	5 186 200
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	4 785 971	5 147 838
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	38 758	38 362
Dont Autres dettes		
Dettes d'impôts société		
Impôts différés passifs	1 017 957	1 009 146
Passifs non courants	6 610 819	7 061 401
Provisions courantes	94 281	164 852
Dettes financières courantes	319 717	480 036
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	304 794	465 929
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	14 923	14 107
Dont Autres dettes		
Dettes fournisseurs courantes	879 883	831 699
Autres créditeurs courants	818 036	652 804
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Passifs courants	2 111 917	2 129 391
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	20 139 795	20 531 367

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dirhams)	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 547 820	1 391 685
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	802 578	698 908
Résultats des sociétés mises en équivalence	(13 363)	(13 550)
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	1 232	(8 343)
Produits des dividendes	(1)	
Capacité d'autofinancement	2 338 266	2 068 700
Incidence de la variation du BFR	144 027	(529 770)
Impôts différés	(27 763)	125 134
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 454 530	1 664 064
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(367 658)	(610 415)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des autres actifs financiers	4 591	6 256
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	10 308	3 592
Dividendes reçus	12 398	9 168
Intérêts financiers des dettes de location		
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(340 362)	(591 399)
Augmentation de capital		
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(1 539 094)	(1 539 093)
Remboursement d'emprunts	(961 867)	(238 931)
Dividendes payés aux minoritaires		
Remboursement d'emprunts	600 000	
Remboursement des dettes de location	1 106	(3 345)
Variation des comptes courants associés	(39 450)	
Réduction de capitaux propres		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(1 939 305)	(1 781 369)
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence de changement des méthodes et principes comptables		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	174 864	(708 704)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(325 972)	382 732
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(151 108)	(325 972)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	174 864	(708 704)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dirhams)	31-déc-23	31-déc-22
Exercice clos	31-déc-23	31-déc-22
Chiffre d'affaires	8 212 021	7 985 055
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires	8 212 021	7 985 055
Achats	(2 788 543)	(2 761 898)
Autres charges externes	(1 078 678)	(1 049 879)
Frais de personnel	(629 974)	(607 893)
Impôts et taxes	(66 279)	(62 796)
Amortissements et provisions d'exploitation	(715 084)	(579 178)
Autres produits et charges d'exploitation	44 056	(227 641)
Charges d'exploitation courantes	(5 234 502)	(5 289 285)
Résultat d'exploitation courant	2 977 519	2 695 770
Cessions d'actifs	3 485	3 539
Cessions de filiales et participations		4 804
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(395 604)	(198 068)
Autres produits et charges d'exploitation	(392 119)	(189 725)
Résultat d'exploitation	2 585 400	2 506 045
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	11 478	8 513
Autres charges financières	(208 543)	(228 086)
Résultat financier	(197 065)	(219 573)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	2 388 335	2 286 472
Impôts sur les bénéfices	(881 641)	(783 203)
Impôts différés	27 763	(125 134)
Résultat net des entreprises intégrées	1 534 457	1 378 135
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	13 363	13 550
Résultat net des activités poursuivies	1 547 820	1 391 685
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	1 547 820	1 391 685
Intérêts minoritaires		
Résultat net - Part du Groupe	1 547 820	1 391 685
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	66,4	59,7
- dilué	66,4	59,7

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dirhams)	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 547 820	1 391 685
Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	105 122	81 832
Impôt différé sur les gains et pertes actuariels des engagements postérieurs à l'emploi	(36 720)	(25 092)
Changement de périmètre		
Autres ajustements	(643)	(456)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés	67 760	56 285
Résultat global de la période	1 615 579	1 447 969
Dont part du groupe	1 615 579	1 447 969
Dont part des minoritaires		

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total part du Groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1 ^{er} janvier 2022	702 937	2 618 038	-9 637	8 120 361		11 431 699		11 431 699
Variation de capital								
Dividendes distribués				-1 539 093		-1 539 093		-1 539 093
Titres d'autocontrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				56 740	1 391 685	1 448 425		1 448 425
Écarts de conversion								
Autres variations				-456		-456		-456
Au 31 Décembre 2022	702 937	2 618 038	-9 637	6 637 552	1 391 685	11 340 575		11 340 575
Au 1 ^{er} janvier 2023	702 937	2 618 038	-9 637	8 029 237		11 340 575		11 340 575
Variation de capital								
Dividendes distribués				-1 539 094		-1 539 094		-1 539 094
Titres d'autocontrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				68 401	1 547 820	1 616 221		1 616 221
Écarts de conversion								
Autres variations				-643		-643		-643
Au 31 Décembre 2023	702 937	2 618 038	-9 637	6 557 902	1 547 820	11 417 059		11 417 059

Résultats au 31 décembre 2023

Comptes Sociaux



BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2023				
(en dirhams)	Brut	Exercice Amortissements et provisions	Net	Exercice Précédent Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	732 440 374,13	592 440 374,13	140 000 000,00	201 341 265,20
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	732 440 374,13	592 440 374,13	140 000 000,00	201 341 265,20
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	7 954 341 088,45	177 018 555,84	7 777 322 532,61	7 782 288 070,74
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	50 442 369,23	50 100 981,31	341 387,92	
Fonds commercial	7 682 256 303,44	7 418 761,68	7 674 837 541,76	7 674 837 541,76
Autres immobilisations incorporelles	221 642 415,78	119 498 812,85	102 143 602,93	107 450 528,98
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	20 369 304 831,39	13 916 384 243,10	6 452 920 588,29	7 077 964 455,43
Terrains	978 680 363,10	108 940 339,89	869 740 023,21	886 727 944,64
Constructions	4 260 651 229,82	2 066 675 742,87	2 193 975 486,95	2 251 911 956,00
Installations techniques, matériel et outillage	14 266 310 136,51	11 545 753 974,40	2 720 556 162,11	3 178 477 643,69
Matériel de transport	46 731 801,49	21 348 559,09	25 383 242,40	32 156 874,49
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	224 992 175,91	134 241 298,57	90 750 877,34	96 551 592,40
Autres immobilisations corporelles	33 656 501,36	33 577 412,00	79 089,36	276 603,56
Immobilisations corporelles en cours	558 282 623,20	5 846 916,28	552 435 706,92	631 861 840,65
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	555 314 484,18	102 256 565,13	453 057 919,05	422 537 584,44
Prêts immobilisés	23 209 759,21	520 664,57	22 689 094,64	26 901 138,03
Autres créances financières	69 456 059,34	500 000,00	68 956 059,34	68 712 189,34
Titres de participation	462 648 665,63	101 235 900,56	361 412 765,07	326 924 257,07
Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	29 611 400 778,15	14 788 099 738,20	14 823 301 039,95	15 484 131 375,81
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS (F)	697 722 477,57	73 697 280,13	624 025 197,44	612 511 885,42
Marchandises	915 366,90	297 434,31	617 932,59	573 001,48
Matières et fournitures consommables	501 232 949,16	73 361 345,63	427 871 603,53	473 432 702,17
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels	129 527 142,58		129 527 142,58	73 688 095,16
Produits finis	66 047 018,93	38 500,19	66 008 518,74	64 818 086,61
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 794 759 443,81	300 988 351,55	1 493 771 092,26	1 414 385 402,09
Fournis débiteurs, avances et acomptes	6 313 282,02		6 313 282,02	7 770 377,35
Clients et comptes rattachés	1 231 309 457,61	178 637 925,89	1 052 671 531,72	928 366 645,81
Personnel	6 730 930,99		6 730 930,99	5 953 561,51
État	76 978 107,02		76 978 107,02	129 180 851,96
Comptes d'associés	119 627 559,00	86 977 500,00	32 650 059,00	59,00
Autres débiteurs	322 962 244,81	35 372 925,66	287 589 319,15	307 168 493,64
Comptes de régularisation-Actif	30 837 862,36		30 837 862,36	35 945 412,82
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)				
(Éléments circulants)	1 619 774,00		1 619 774,00	2 399 903,00
TOTAL II (F+G+H+I)	2 494 101 695,38	374 685 631,68	2 119 416 063,70	2 029 297 190,51
TRÉSORERIE				
TRÉSORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CCP	152 442 981,21	2 538 076,34	149 904 904,87	130 758 946,78
Caisse, régie d'avances et accreditifs				
TOTAL III	152 442 981,21	2 538 076,34	149 904 904,87	130 758 946,78
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	32 257 945 454,74	15 165 323 446,22	17 092 622 008,52	17 644 187 513,10

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2023		
(en dirhams)	Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENT PERMANENT		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel	702 937 200,00	702 937 200,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5 162 347 194,49	5 162 347 194,49
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	70 293 720,00	70 293 720,00
Autres réserves	2 580 368 389,58	2 791 998 447,19
Report à nouveau		
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	1 413 116 647,69	1 327 471 257,82
Total des capitaux propres (A)	9 929 063 151,76	10 055 047 819,50
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	175 129 339,76	253 451 131,94
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	175 129 339,76	253 451 131,94
DETTES DE FINANCEMENT (C)	4 785 970 611,06	5 147 838 055,27
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	4 785 970 611,06	5 147 838 055,27
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	194 393 525,03	169 394 158,73
Provisions pour risques	75 606 322,31	66 146 035,70
Provisions pour charges	118 787 202,72	103 248 123,03
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
Total I (A+B+C+D+E)	15 084 556 627,61	15 625 731 165,44
PASSIF CIRCULANT		
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 651 332 028,62	1 432 298 867,61
Fournisseurs et comptes rattachés	847 240 623,06	783 070 962,58
Clients créditeurs, avances et acomptes	126 211 188,80	109 583 424,20
Personnel	150 346 841,51	114 906 047,62
Organismes sociaux	42 496 973,04	34 826 412,66
Etat	284 836 119,03	189 726 267,78
Comptes d'associés	75 118 205,15	72 118 205,15
Autres créanciers	123 655 594,01	126 048 218,24
Comptes de régularisation-passif	1 426 484,02	2 019 329,38
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	49 704 251,74	122 003 103,84
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	2 775 863,00	2 305 584,00
Total II (F+G+H)	1 703 812 143,36	1 556 607 555,45
TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE-PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	304 253 237,55	461 848 792,21
Total III	304 253 237,55	461 848 792,21
TOTAL GENERAL I+II+III	17 092 622 008,52	17 644 187 513,10

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) AU 31 DÉCEMBRE 2023				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	47 811 959,40		47 811 959,40	2 910 482,18
Ventes de biens et services produits	8 027 384 076,08		8 027 384 076,08	7 856 310 156,06
Chiffre d'affaires	8 075 196 035,48		8 075 196 035,48	7 859 220 638,24
Variation de stocks de produits	56 854 251,75		56 854 251,75	-19 233 725,20
Immobilisations produites par l'entreprise				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation: transferts de charges	46 335 816,80		46 335 816,80	166 779 104,48
Total I	8 178 386 104,03		8 178 386 104,03	8 006 766 017,52
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	46 260 499,38		46 260 499,38	1 820 555,78
Achats consommés de matières et fournitures	2 683 142 755,69		2 683 142 755,69	2 699 795 314,82
Autres charges externes	1 074 933 444,97		1 074 933 444,97	1 046 299 259,29
Impôts et taxes	63 790 439,23		63 790 439,23	60 765 553,72
Charges de personnel	622 049 602,85		622 049 602,85	587 612 503,70
Autres charges d'exploitation	22 441 946,17		22 441 946,17	134 445 326,97
Dotations d'exploitation	919 021 480,96		919 021 480,96	934 416 800,00
Total II	5 431 640 169,25		5 431 640 169,25	5 465 155 314,28
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 746 745 934,78	2 541 610 703,24
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	12 396 547,86		12 396 547,86	9 167 953,58
Gains de change	4 696 602,37		4 696 602,37	7 048 992,43
Intérêts et autres produits financiers	10 386 770,29		10 386 770,29	8 281 210,97
Reprises financières ; transferts de charges	106 888 411,00		106 888 411,00	26 038 569,44
Total IV	134 368 331,52		134 368 331,52	50 536 726,42
V CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	233 227 031,90		233 227 031,90	245 012 217,44
Pertes de change	5 072 625,54		5 072 625,54	2 961 920,22
Autres charges financières	268,41		268,41	534,65
Dotations financières	52 909 797,63		52 909 797,63	41 853 436,02
Total V	291 209 723,48		291 209 723,48	289 828 108,33
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)			-156 841 391,96	-239 291 381,91
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)			2 589 904 542,82	2 302 319 321,33

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - SUITE -				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
VII RÉSULTAT COURANT (reports)			2 589 904 542,82	2 302 319 321,33
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	10 308 419,99		10 308 419,99	293 333,34
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	8 939 129,55		8 939 129,55	6 458 779,89
Reprises non courantes ; transferts de charges	189 758 149,21		189 758 149,21	233 738 619,83
Total VIII	209 005 698,75		209 005 698,75	240 490 733,06
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	5 903 539,57		5 903 539,57	
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	240 268 129,89		240 268 129,89	325 403 631,27
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	274 602 467,82		274 602 467,82	112 606 259,86
Total IX	520 774 137,28		520 774 137,28	438 009 891,13
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-311 768 438,53	-197 519 158,07
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			2 278 136 104,29	2 104 800 163,26
XII IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS				
			865 019 456,60	777 328 905,44
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)			1 413 116 647,69	1 327 471 257,82
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			8 521 760 134,30	8 297 793 477,00
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			7 108 643 486,61	6 970 322 219,18
XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)			1 413 116 647,69	1 327 471 257,82

Résultats au 31 décembre 2023



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca



MAZARS AUDIT & CONSEIL
101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LafargeHolcim Maroc S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.104.192 dont un bénéfice net de KMAD 1.413.117.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LafargeHolcim Maroc S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan de la société comprend des immobilisations corporelles présentant des valeurs comptables nettes de MMAD 6 453 représentant 38% du total des actifs de la société.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance de la société.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur actuelle.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par la société pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur actuelle des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité de la société.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre du processus d'estimation des tests de dépréciation.</p> <p>Pour les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur actuelle a été appréhendée par la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 9 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Adnane LOUKILI
Associé



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca



MAZARS AUDIT & CONSEIL
101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe LafargeHolcim Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés MAD 11.417 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 1.548 millions.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan du groupe comprend des immobilisations corporelles s'élevant à MMAD 10.300, représentant 51% du total des actifs du groupe.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance du Groupe.</p> <p>Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de la Note 3.11 « Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs » de l'annexe aux états financiers consolidés. Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par le groupe pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur recouvrable des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité du Groupe.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur recouvrable.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre des tests de dépréciation. Dans les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur recouvrable a été appréhendée par la valeur d'utilité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable.- Nous avons examiné les informations relatives aux tests de dépréciation présentées dans les annexes aux états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 9 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Adnane LOUKILI
Associé